

## LA VENLAFAXINE EN CAPSULES À LIBÉRATION PROLONGÉE

Antidépresseurs et risque accru de suicide.

PAR France Laflamme, INF., M.Sc.



**S**anté Canada a émis récemment un avis concernant l'innocuité de la venlafaxine en capsules à libération prolongée. La venlafaxine appartient à la classe de médicaments appelés inhibiteurs du recaptage de la sérotonine et de la noradrénaline (IRSN) et est utilisée pour le traitement de troubles tels que la dépression, l'anxiété généralisée, la phobie sociale et le trouble panique. La venlafaxine en capsules à libération prolongée est vendue au Canada sous divers noms : Effexor XR, Co Venlafaxine XR,

Gen-Venlafaxine XR, Riva-Venlafaxine XR, Novo Venlafaxine XR, PMS-Venlafaxine XR, Ratio-Venlafaxine XR et Sandoz Venlafaxine XR.

Selon les études, le surdosage par la venlafaxine en capsules à libération prolongée pourrait être associé à un risque accru de mortalité comparativement aux antidépresseurs du type inhibiteurs sélectifs du recaptage de la sérotonine (ISRS) mais à un risque moindre par rapport aux antidépresseurs tricycliques. C'est pourquoi il est recommandé que les personnes gravement atteintes de dépression et présentant un risque suicidaire aient

en leur possession la plus petite quantité de venlafaxine à libération prolongée nécessaire à un traitement médicamenteux adéquat.

Dans la pratique clinique, toutes les personnes déprimées et à risque de suicide doivent faire l'objet d'un suivi clinique qui comprend la surveillance du risque de suicide. Même en présence d'amélioration des symptômes de la dépression, le risque de suicide peut persister, et ce, jusqu'à une rémission importante de ces symptômes.

Tous les antidépresseurs ont le potentiel de causer une surdose fatale. Il faut donc rappeler aux personnes présentant une dépression traitée avec des antidépresseurs, ainsi qu'à leurs proches, de signaler au personnel soignant tout changement dans leur comportement ou leurs émotions s'il y a lieu. Les professionnels de la santé doivent faire preuve de vigilance à cet égard. ■

### SOURCE :

Santé Canada. « Renseignements en matière d'innocuité sur le surdosage par le chlorhydrate de venlafaxine en capsules à libération prolongée – Avis aux professionnels de la santé », 23 octobre 2008. [En ligne : [www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/medeff/advisories-avis/prof/\\_2008/venlafaxine\\_hpc-cps-fra.php](http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/medeff/advisories-avis/prof/_2008/venlafaxine_hpc-cps-fra.php)].